

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique,
de l'Informatique, de la Simplification administrative,
en charge des allocations familiales, du Tourisme,
du Patrimoine et de la Sécurité routière, concernant
Les passages piétons lumineux

Madame la Ministre,

Afin de lutter contre les voiries accidentogènes et de renforcer davantage encore la sécurisation des piétons, il existe des passages piétons illuminés par des éclairages LED, directement fixés dans la chaussée. Il me revient que c'est notamment le cas à Liège depuis deux ans.

Madame la Ministre, ce dispositif lumineux a-t-il une conséquence positive sur le nombre d'accidents? Combien de passages piétons de ce genre existe-t-il en Wallonie? Ce modèle a-t-il vocation à prendre de l'ampleur et, dans l'affirmative, est-il soutenu par la Région? Qu'en est-il de l'entretien?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre De Bue:

L'initiative relevée concerne des plots lumineux logés dans des potelets et créant un effet lumineux au sol de part et d'autre de quelques passages piétons sur une voirie communale à Liège.

J'attire l'attention de l'honorable membre sur le fait que si la mise en place de plots lumineux va certes contribuer à mettre en évidence la présence d'un passage pour piétons, elle ne permet pas d'éclairer le piéton sur le passage ou sur le point de traverser, ce que doit, pourtant, voir l'automobiliste en approche.

Après avoir dégagé les accotements, il est recommandé de mettre en place un éclairage général de la voirie et des trottoirs, ce qui est souvent le cas en agglomération. Cet éclairage général est régulièrement complété par un éclairage illuminant plus spécifiquement le passage et ses alentours immédiats.

Toutefois, cet éclairage spécifique ne doit pas être systématique. Il est indispensable de réaliser une étude au cas par cas afin d'éviter de créer d'autres dangers. Par exemple, un éclairage spécifique d'un passage piéton à hauteur d'une zone de conflit, un carrefour, risquerait de focaliser l'attention uniquement sur le passage piéton alors qu'il faut focaliser l'attention sur l'ensemble de la zone, du carrefour.

Les dispositifs fonctionnant à l'énergie solaire sont certes relativement simples à mettre en place et globalement peu coûteux, mais leur durabilité et leur autonomie peuvent poser des problèmes, notamment en période hivernale.

En conclusion, l'aménagement d'un passage pour piétons ne s'improvise pas et doit faire l'objet d'une étude au cas par cas. Les plots lumineux sont un des divers équipements qui peuvent éventuellement compléter la signalisation du passage piéton, mais il n'y a pas de raison, à ce stade, d'amplifier leur usage.